

FORMULAIRE DE PLAINTE



INFORMATION IMPORTANTE : L'ASSOCIATION DES ARPENDEURS DES TERRES DU CANADA NE PEUT PAS STATUER NI DONNER D'OPINION SUR L'EMPLACEMENT D'UNE LIMITE. SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD AVEC L'EMPLACEMENT D'UNE LIMITE DÉFINIE PAR UN ARPENDEUR, VOUS POUVEZ DEMANDER L'AVIS D'UN AUTRE ARPENDEUR OU CONSULTER UN AVOCAT POUR OBTENIR DES CONSEILS SUR LA FAÇON DE RÉSOUDRE VOTRE PROBLÈME DE LIMITES.

VOS RENSEIGNEMENTS	
NOM COMPLET :	
ADRESSE :	
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :	
TÉLÉCOPIEUR :	
COURRIEL :	

POUVONS-NOUS VOUS JOINDRE PAR TÉLÉPHONE ? OUI NON

POUVONS-NOUS VOUS JOINDRE PAR COURRIEL ? OUI NON

RENSEIGNEMENTS SUR L'ARPENDEUR DES TERRES DU CANADA :

SACHEZ QUE L'ARPENDEUR DES TERRES DU CANADA CONTE LEQUEL VOUS FORMULEZ UNE PLAINTE RECEVRA UNE COPIE DE VOTRE PLAINTE. TOUTES LES RÉPONSES SERONT ÉTUDIÉES PAR LE COMITÉ DES PLAINTES. LE COMITÉ PEUT DEMANDER DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À L'UNE OU L'AUTRE DES PARTIES, SI ELLE LE JUGE APPROPRIÉ. VEUILLEZ INCLURE UNE COPIE DE TOUTES LES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES, Y COMPRIS LES BONS DE TRAVAIL, LES NOTES QUE VOUS AVEZ PRISES CONCERNANT LES CONVERSATIONS, LES PHOTOGRAPHIES, LES PLANS, ETC., AVEC VOTRE SOUMISSION.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ARPENDEUR DES TERRES DU CANADA	
NOM ET/OU ENTREPRISE :	
ADRESSE :	
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :	
TÉLÉCOPIEUR :	
COURRIEL :	

VOS RÉPONSES AUX QUESTIONS SUIVANTES AIDERONT LE COMITÉ À MIEUX COMPRENDRE LA NATURE DE VOTRE PLAINTE :

1. ÉTIEZ-VOUS LE (LA) CLIENT(E) ? OUI NON

SI NON, DE QUELLE MANIÈRE ÊTES-VOUS LIÉ À CETTE PLAINTE ? _____

2. LE CAS ÉCHÉANT, DÉCRIEZ VOTRE COMPRÉHENSION DES SERVICES D'ARPENTAGE À FOURNIR. PAR EXEMPLE, LES LIMITES DE PROPRIÉTÉ À ÉTABLIR ET DÉLIMITER, LEVÉ TOPOGRAPHIQUE, PLAN DU SITE, ETC.

3. LE CAS ÉCHÉANT, VEUILLEZ FOURNIR DES DÉTAILS SUR TOUTE ESTIMATION DE COÛT OU DEVIS. JOIGNEZ UNE COPIE DE TOUTE ESTIMATION ÉCRITE, DEVIS OU CONFIRMATION DU TRAVAIL COMMANDÉ. SI SEULEMENT VERBALE, DÉCRIEZ VOTRE COMPRÉHENSION DES ARRANGEMENTS RELATIFS AUX FRAIS ET AVEC QUI ILS ONT ÉTÉ DISCUTÉS. INCLUEZ TOUTES LES NOTES QUE VOUS AVEZ PRISES LORS DE CONVERSATIONS AVEC L'ARPENTEUR DES TERRES DU CANADA.

4. LA PORTÉE OU LA NATURE DU TRAVAIL A-T-ELLE CHANGÉ APRÈS LE DÉBUT DU TRAVAIL ? VEUILLEZ FOURNIR DES COPIES DE TOUTE DEMANDE DE MODIFICATION, ETC. OU DÉCRIRE LES NOUVELLES DISPOSITIONS PRISES ET LEUR MODE DE RÉALISATION.

5. VEUILLEZ DÉCRIRE LA NATURE DE LA PLAINTÉ DANS VOS PROPRES MOTS. (UTILISEZ UN DOCUMENT SÉPARÉ SI NÉCESSAIRE.) VEUILLEZ INCLURE DES COPIES DE TOUTES LES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES, Y COMPRIS LES BONS DE TRAVAIL, LES NOTES QUE VOUS AVEZ PRISES CONCERNANT LES CONVERSATIONS, LES PHOTOGRAPHIES, LES PLANS, ETC.

6. AVEZ-VOUS DISCUTÉ DE VOTRE PLAINTÉ AVEC L'ARPEUTEUR DES TERRES DU CANADA ?
 OUI NON

SI OUI, QUEL A ÉTÉ LE RÉSULTAT ?

SIGNATURE DU (DE LA) PLAIGNANT(E)

DATE

VOTRE PLAINTÉ PEUT ÉTRE SOUMISE PAR COURRIEL À L'ADRESSE REGISTRAR@ACLS-AATC.CA, PAR TÉLÉCOPIEUR AU 613-723-5558 OU PAR LA POSTE À L'ADRESSE SUIVANTE :

REGISTRAIRE
ASSOCIATION DES ARPEUTEURS DES TERRES DU CANADA
900 CHEMIN DYNES, BUREAU 100E
OTTAWA (ONTARIO), CANADA K2C 3L6